

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2023

**PROCES-VERBAL N°1013
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

La séance s'ouvre à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.

M. Geoffroy Bax de Keating, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

36 Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boullaran, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Éric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Nathalie Pereira, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

6 Absents excusés dont 5 représentés : Anne Capioux (pouvoir à Clarisse Demont), Fabienne Devèze (pouvoir à Claire Chagnaud-Forain) Julien Chambon (pouvoir à Nicole Bristol), Arnaud Péricard (pouvoir à Gwendoline Desforges), Karl Olive, Jean-François Raynal (pouvoir à Richard Delepierre).

Le quorum de vote est respecté.

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|-----------|
| Adoption du procès-verbal numéro 1012 de la séance du 16 décembre 2022 | 6 |
| 2023-CD-5-7325 Politique A01 Attractivité économique - Yvelines/Résidences 2023-2027 : Adoption d'un nouveau programme de soutien au développement de l'habitat spécifique dans les Yvelines | 6 |
| Information sur le renouvellement de la mise à disposition auprès de l'Etablissement public interdépartemental 78/92 - service archéologie - d'agents du Département des Yvelines | 7 |
| 2023-CD-1-7405 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités – Convention avec ACTED pour une aide d'urgence en soutien aux populations turques et syriennes touchées par les séismes du 6 février 2023 (100 000 euros en fonctionnement) | 7 |
| 2023-CD-2-7377 Politique A03 Mobilité durable - Programme 2023 de modernisation et d'équipement (PME) des routes départementales (études, acquisitions foncières et travaux) | 7 |
| 2023-CD-6-7355 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption des 5 Contrats de Proximité Yvelines + d'Aubergenville, Le Port-Marly, Mareil-Marly, Orgerus et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, et prorogation de trois « Départemental Equipement » d'Ablis, Vélizy-Villacoublay, et la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France, et du Contrat Départemental du Chesnay-Rocquencourt (4 309 99 euros)..... | 8 |
| 2023-CD-3-7364 Politique C02 Education et formation - SEMOP avenant n° 8 circuits courts (1,21 million d'euros) | 8 |
| 2023-CD-3-7398 Politique C02 Education et formation - Enseignement supérieur Pôle national d'éducation inclusive (PNEI) participation départementale (4 millions d'euros) | 9 |
| 2023-CD-3-7346 Politique C02 Education et formation - Dispositif e-SY - Adoption de la convention tripartite Montesson (29 020,55 euros)..... | 9 |
| 2023-CD-3-7382 Politique C02 Education et formation - Dispositif e-Sy : Adoption de conventions tripartites avec 4 collèges privés sous contrat d'association..... | 10 |

| | | |
|-----------------------|--|-----------|
| 2023-CD-5-7349 | Politique A01 Attractivité économique - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique : Adoption de la convention des opérateurs (360 000 euros)..... | 10 |
| 2023-CD-6-7375 | Politique A02 Solidarité territoriale - Communes fusionnées : attribution d'une subvention à la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt (3 132 400 euros)..... | 11 |
| 2023-CD-2-7367 | Politique A03 Mobilité durable - Convention de financement entre le Département et GPS&O pour le réaménagement du parking de la gare des Clairières de Verneuil en Parc Relais (EOLE) (239 000 euros)..... | 12 |
| 2023-CD-6-7376 | Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 4 Contrats Ruraux et 3 Contrats Ruraux Yvelines +: Limetz-Villez, Mousseaux-sur-Seine, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-des-Champs (699 660 euros)..... | 13 |
| 2023-CD-2-7359 | Politique A03 Mobilité durable - Programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur RD en agglomération Attribution d'une subvention à la commune de Cravent (41 006 euros) | 13 |
| 2023-CD-1-7372 | Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Groupement intercommunal du Mono sur la gestion et la valorisation des déchets solides ménagers dans le mono (29 315,95 euros en investissement) (BENIN) | 14 |
| 2023-CD-1-7342 | Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention opérationnelle 2023-1 avec l'AIK et convention opérationnelle 2023-1 avec l'AIB (20 000 euros SUB INV) | 14 |
| 2023-CD-5-7360 | Politique A01 Attractivité économique - Partenariats stratégiques : Evolution de l'actionnariat de CITALLIA (cession d'actions) (Recette : 22 500 euros)..... | 15 |
| 2023-CD-3-7373 | Politique C02 Education et formation - Collèges publics : Dotations complémentaires de fonctionnement (22 260 euros) | 15 |
| 2023-CD-5-7348 | Politique A01 Attractivité économique - Politique de la ville : Adoption de la feuille de route Politique de la Ville et création du programme Parenthèses urbaines..... | 16 |
| 2023-CD-3-7362 | Politique A06 Promotion du territoire - Programmes Yvelines Sport Territoire | 17 |

| | | |
|-----------------------|--|-----------|
| 2023-CD-3-7369 | Politique A06 Promotion du territoire - Dispositif "Investissement Touristique d'Avenir 2023-2025" | 19 |
| 2023-CD-4-7378 | Politique A02 Solidarité territoriale - Attribution d'une subvention départementale d'investissement pour l'acquisition d'un échographe a l'association des médecins de garde de Montfort-l'Amaury (19455,50 euros) | 20 |
| 2023-CD-1-7358 | Politique A02 Solidarité territoriale - Subvention à la Maison de l'Europe des Yvelines pour le projet 'Mouv'in' (12 050 euros) | 21 |
| 2023-CD-5-7383 | Politique A01 Attractivité économique - Contribution complémentaire 2022 du département au syndicat mixte ouvert d'études ' Le Forum Métropolitain du Grand Paris ' (5 151,99 euros) | 21 |
| 2023-CD-5-7352 | Politique A03 Mobilité durable - Régularisation de l'emprise de la voie nouvelle départementale (RD 1021) à Montesson par l'acquisition de la parcelle AI n°1475 pour un montant de 700 euros | 22 |
| 2023-CD-2-7390 | Politique A03 Mobilité durable - Prorogation du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD) | 22 |
| 2023-CD-4-7354 | Politique B02 Autonomie - Conventions pour l'attribution de subventions d'investissement dédiées à des travaux dans des habitats inclusifs | 22 |
| 2023-CD-4-7303 | Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Territoire d'action départementale Seine Aval - Signature du contrat local de santé de la ville de Chanteloup-les-Vignes | 23 |
| 2023-CD-5-7357 | Politique C02 Education et formation - Transfert de propriété au profit du département des Yvelines des collèges Pierre et Marie Curie et Jean Moulin au Pecq et Galilée à Limay, à titre gratuit..... | 23 |
| 2023-CD-1-7371 | Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités Renouvellement des conventions-cadres avec les départements de Matam, Kanel et Podor (Sénégal) | 24 |
| 2023-CD-4-7386 | Politique C01 Protection de l'enfance - Désignation des représentants du département des Yvelines au sein du Groupement d'Intérêt Public Institut du Psycho-traumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent (GIP IPEA) | 24 |

2023-CD-2-7356 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Groupement de commandes entre le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine et l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine pour la passation de marchés ayant pour objet les prestations relatives à la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public sur les routes départementales, hors agglomération, des Yvelines et des Hauts-de-Seine.....25

Adoption du procès-verbal numéro 1012 de la séance du 16 décembre 2022

Le procès-verbal n°1012 de la séance du 16 décembre 2022 est adopté.

2023-CD-5-7325 Politique A01 Attractivité économique - Yvelines/Résidences 2023-2027 : Adoption d'un nouveau programme de soutien au développement de l'habitat spécifique dans les Yvelines

Alexandra Rosetti, *Rapporteur* – Depuis 2006, face au déficit d'offres constaté sur le territoire yvelinois, le Département soutient le développement de l'habitat adapté. Ce dernier, situé entre l'hébergement, les structures médicosociales et le logement de droit commun, est une solution résidentielle, autonome et accompagnée des personnes rencontrant des problématiques particulières d'accès ou de maintien dans l'autonomie (séniors autonomes, personnes en situation de grande exclusion et personnes porteuses d'un trouble psychique, étudiants et jeunes actifs précaires). Le programme Yvelines résidences 2023-2027 s'inscrit dans le prolongement de notre politique départementale amorcée dès 2006 et prend la suite du premier programme Yvelines Résidences 2013-2022 qui a permis la création de 1 814 places. Ce programme est doté de 20 millions d'euros, ambitionne de créer 2 000 places d'ici 2027 avec une priorité donnée au développement de l'offre pour les publics les plus fragiles, toujours déficitaire sur notre territoire. Il repose pour sa mise en œuvre sur l'instauration d'un partenariat étroit avec les intercommunalités dotées de la compétence Habitat, avec l'établissement d'un contrat d'objectifs territoriaux. Deux types d'aides à l'investissement sont proposés : une aide forfaitaire de 8 000 euros par place P.L.A.I. ou P.L.U.S. et de 4 000 euros par place P.L.S. et une subvention d'équilibre ouverte à titre exceptionnel pour les projets novateurs et qualitatifs et qui démontrent les ambitions particulières sur le plan technique, notamment environnemental, de la qualité des usages des logements et des espaces communs, de l'accompagnement (nature, durée) et des services proposés, du peuplement, des niveaux de loyer. Il est à noter que des droits de réservation seront systématiquement négociés en contrepartie des subventions afin d'orienter sur ces produits les publics suivis par les travailleurs sociaux du Département. Enfin, ce programme complète la palette d'outils mis à disposition des communes S.R.U. déficitaires et carencées en permettant de diversifier l'offre locative sociale développée sur les communes et ainsi de répondre plus largement aux besoins locaux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-7325 est adoptée à l'unanimité des votants.

Information sur le renouvellement de la mise à disposition auprès de l'Établissement public interdépartemental 78/92 - service archéologie - d'agents du Département des Yvelines

Le PRÉSIDENT – Je vous informe du renouvellement de la mise à disposition auprès du service archéologie de l'établissement public interdépartemental 78/92 d'agents du Département des Yvelines. Je note que cette information n'appelle pas de commentaires particuliers.

2023-CD-1-7405 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités – Convention avec ACTED pour une aide d'urgence en soutien aux populations turques et syriennes touchées par les séismes du 6 février 2023 (100 000 euros en fonctionnement)

Le PRÉSIDENT – Il s'agit d'aider par un don d'urgence à ACTED les sinistrés du tremblement de terre de la zone turcosyrienne. Il vous est proposé que le Département accorde une aide d'urgence de 100 000 euros comme il l'a déjà fait dans d'autres cas similaires et tout aussi tragiques.

La délibération 1-7405 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7377 Politique A03 Mobilité durable - Programme 2023 de modernisation et d'équipement (PME) des routes départementales (études, acquisitions foncières et travaux) (20 560000 euros)

Richard Delepierre, *Rapporteur* – Cette délibération rappelle tout l'intérêt porté par le Département aux mobilités collectives et douces et à son patrimoine routier. Les principaux chantiers mis en route en 2023 sont :

- Le nouveau diffuseur entre l'A 86 et la R.D. 57 à Vélizy-Villacoublay (opération cofinancée par le privé et public pour laquelle il vous sera demandé d'augmenter la participation du Département de 600 000 euros pour la porter à 5,2 millions d'euros H.T.) ;
- Liaison R.D. 190- RD 30 vers le Pont d'Achères ;
- Prolongement du boulevard de l'Europe jusqu'à la R.D. 30 et aménagement du carrefour dit « Pigozzi » entre les R.D. 30 et R.D. 190 à Poissy ;
- Réalisation de plusieurs études amont : Bretelle d'accès A 12 depuis la R.D. 7 à Bailly, travaux de préparation relatifs aux travaux du pont d'Achères, requalification de la RD 186 et aménagement d'une piste cyclable au Pecq, le Vésinet et Chatou.

La délibération soumet également à l'approbation de l'Assemblée départementale la convention de financement relative à la maîtrise d'ouvrage et au financement du dévoiement des protections des réseaux d'eaux pluviales et usées. La maîtrise

d'ouvrage des réseaux qui passent sur ce pont est confiée au Conseil départemental par le syndicat concerné.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7377 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-6-7355 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption des 5 Contrats de Proximité Yvelines + d'Aubergenville, Le Port-Marly, Mareil-Marly, Orgerus et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, et prorogation de trois « Départemental Equipement » d'Ablis, Vélizy-Villacoublay, et la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France, et du Contrat Départemental du Chesnay-Rocquencourt (4 309 99 euros)

Grégory Garestier, *Rapporteur* – Ce rapport comprend trois délibérations. La première concerne l'adoption de 5 contrats de proximité Yvelines + (Aubergenville, Le Port-Marly, Mareil-Marly, Orgerus et Saint-Rémy-lès-Chevreuse) pour un montant d'environ 4,3 millions d'euros. La deuxième concerne la prorogation de trois contrats départementaux Équipement pour les communes d'Ablis et Vélizy-Villacoublay (1 an) et la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France (2 ans). La troisième concerne enfin la prorogation du Contrat départemental du Chesnay-Rocquencourt.

Les trois délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

Les délibérations 6-7355-1, 6-7355-2 et 6-7355-3 sont adoptées à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7364 Politique C02 Éducation et formation - SEMOP avenant n° 8 circuits courts (1,21 million d'euros)

Le PRÉSIDENT – Cette délibération est reportée car les Assises de l'Alimentation ont été lancées et il paraît pertinent d'attendre l'issue des débats et de la concertation née de cette démarche, pour évoquer ces sujets de circuits courts avec notre S.E.M.O.P.

Fabienne Devèze rejoint l'assemblée à 11h16.

2023-CD-3-7398 Politique C02 Éducation et formation - Enseignement supérieur Pôle national d'éducation inclusive (PNEI) participation départementale (4 millions d'euros)

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Cette délibération propose une subvention en investissement de 4 millions d'euros pour un pôle national d'éducation inclusive (P.N.E.I.) qui regroupe deux établissements : l'I.N.S.H.E.A. (actuellement à Suresnes) et l'I.N.S.P.E. (actuellement à Saint-Germain-en-Laye). Ce projet de pôle d'éducation inclusive est ambitieux et le Conseil départemental souhaite être partenaire pour accompagner ce projet qui se développera sur 6 000 m² de terrain et dont le coût est estimé entre 30 et 35 millions d'euros avec une participation de l'État, de la Région, du fonds d'investissement de la D.S.I.L. et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7398 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7346 Politique C02 Éducation et formation - Dispositif e-SY - Adoption de la convention tripartite Montesson (29 020,55 euros)

Bertrand Coquard, Président de Seine Yveline Numérique ne prend part ni au débat, ni au vote et quitte la salle

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Le Conseil départemental a voté en 2022 un plan ambitieux de développement des équipements individuels numériques dans les collèges publics et privés et l'a également ouvert aux communes. Montesson est la première commune avec laquelle le Conseil départemental signe cette convention tripartite entre Seine Yvelines Numérique, le Conseil départemental et la commune. Le déploiement sera avancé au mois de mars 2023, car les travaux ont été réalisés très rapidement sur la commune. Le Conseil départemental finance les travaux à hauteur de 50 % avec une subvention de 29 000 euros et mettra à disposition des écoles 180 E.I.M. (tablettes et leur environnement numérique) pour les enseignants de CM1 et CM2 puis 180 pour les nouveaux élèves de CM1 en 2023-2024. Le montant total s'élève à 183 300 euros sur la durée de la convention (6 ans). Je remercie Mme le Maire de Montesson d'avoir été la première à répondre. D'autres communes sont intéressées. Je salue Seine Yvelines Numérique qui réalise un formidable travail auprès des communes.

Nicole Bristol – Je remercie Cécile Dumoulin, car les enfants de Montesson sont très appétents sur les sujets du numérique. Sans doute grâce au Département, la commune de Montesson a obtenu le label « 5@ » (note maximum pour les villes connectées).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7346 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7382 Politique C02 Éducation et formation - Dispositif e-Sy : Adoption de conventions tripartites avec 4 collèges privés sous contrat d'association

Bertrand Coquard, Président de Seine Yveline Numérique ne prend part ni au débat, ni au vote et quitte la salle.

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Le Conseil départemental a voté en 2022 le déploiement des E.I.M. dans nos collèges publics, mais aussi privés. Il s'agit dans cette délibération d'adopter les conventions tripartites avec 4 collèges privés sous contrat d'association : Sainte-Thérèse (Houilles), Mercier Saint Paul (Meulan), Saint-Augustin (Saint-Germain-en-Laye) et Notre Dame des Oiseaux (Verneuil-sur-Seine). Les travaux de raccordement et l'installation du WiFi sont intégralement à la charge des collèges privés. La remise des tablettes et de leur environnement, la prise en charge et la maintenance, l'accompagnement par Seine Yvelines Numérique sont identiques à ceux des collèges publics et se traduisent dans une convention tripartite entre le Conseil départemental, Seine Yvelines Numérique et le collège privé sous contrat.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-7382 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7349 Politique A01 Attractivité économique - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique : Adoption de la convention des opérateurs (360 000 euros)

Catherine Arenou, Sonia Brau, Alexandra Rosetti et Olivier Lebrun, représentants du Département au Conseil d'administration de l'association Soliha, ne prennent part ni au débat, ni au vote et quittent la salle.

Nicole Bristol, *Rapporteur* – Depuis janvier 2022 et pour deux ans, le Conseil départemental déploie en lien avec l'A.D.E.M.E. et l'A.N.A.H. le programme S.A.R.E. Ce programme national de certificats d'économie d'énergie (C.E.E.) doit permettre à tous les propriétaires yvelinois de bénéficier d'un accompagnement gratuit prodigué par des experts pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le budget total de ce programme s'établit à 3 millions d'euros pour la période 2022-2023. Il est financé à 50 % par les C.E.E. CarFuel et Total Energie

(1,5 million d'euros), 32 % par le Département (1 million d'euros), 16 % par les E.P.C.I. (0,5 million d'euros) et 2 % par la Région (0,1 million d'euros).

Afin d'apporter aux Yvelinois un accompagnement de qualité, le Conseil départemental a fait le choix de mobiliser l'expertise de 4 opérateurs pour déployer ce service :

- En logement individuel et hors plafonds A.N.A.H. : les ex-E.I.E. que sont Energies Solidaires et l'A.L.E.C. de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- En copropriété, par Soliha et Citémétrie, celles-ci s'inscrivant dans la continuité de leurs prestations au titre du P.I.G. Habiter Mieux.

La désignation et le financement de ces opérateurs s'établissent au travers de conventions d'objectif et de financement.

Il vous est ainsi proposé d'adopter les conventions S.A.R.E. d'une durée de deux ans (2022-2023) avec Soliha Yvelines Essonne et Citémétrie, en vue d'accompagner les ménages en copropriété. La réalisation de ces actions est financée à hauteur de 360 000 euros dont 180 000 euros pour Soliha Yvelines Essonne et 180 000 euros pour Citémétrie, avec une prise en charge à 50 % par le Département, le reste étant couvert par les C.E.E.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Le dispositif S.A.R.E que nous avons démarré tardivement prend désormais sa vitesse de croisière. Ce retard est lié au fait que nous avons souhaité le mener avec les Hauts-de-Seine, ce qui n'a pas été possible.

La délibération 5-7349 est adoptée à l'unanimité des votants.

Arnaud Péricard rejoint l'assemblée à 11h25.

2023-CD-6-7375 Politique A02 Solidarité territoriale - Communes fusionnées : attribution d'une subvention à la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt (3 132 400 euros)

Claire Chagnaud-Forain, *Rapporteur* – Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention à la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt dans le cadre des aides aux communes fusionnées, qui porte sur les études préalables aux fusions de communes et sur les investissements liés aux fusions de communes. Ce rapport propose d'accorder une subvention d'investissement de 3 132 400 euros à la commune du Chesnay-Rocquencourt portant sur la réhabilitation, l'extension et le

regroupement de deux écoles au sein du site de l'école actuelle Paul Langevin dans le cadre d'un îlot stratégique et central de la commune.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7375 est adoptée à l'unanimité des votants.

Richard Delepierre – J'adresse mes remerciements au Conseil départemental pour sa contribution à cette réhabilitation d'une école publique de notre commune.

2023-CD-2-7367 Politique A03 Mobilité durable - Convention de financement entre le Département et GPS&O pour le réaménagement du parking de la gare des Clairières de Verneuil en Parc Relais (EOLE) (239 000 euros)

Suzanne Jaunet, *Rapporteur* – En attendant l'achèvement de la ligne Éole, nous travaillons sur les pôles gare et notamment sur les parkings. Il vous est proposé d'abonder le budget de 907 000 euros consacré au parking de la gare des Clairières à Verneuil à hauteur de 26 % (239 000 euros). Le budget sera complété par le Communauté urbaine, maître d'ouvrage et par Ile-de-France Mobilités (43 %).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7367 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Je confirme que la date de livraison d'Éole est maintenue à la fin d'année 2026. Des incertitudes demeurent sur le rythme de fréquence des rames. Même si la fréquence n'est pas optimum, elle sera, dans tous les cas, supérieure à celle de la SNCF actuellement. Aucun nouveau dépassement de coût n'est annoncé, ce qui est étonnant.

Le Conseil de Surveillance de la société du Grand Paris qui s'est tenu la veille a acté le lancement d'études relatives à la ligne 18 Nord, qui relierait Versailles à La Défense. Ces études étaient prévues au schéma initial. Il est capital de savoir où positionner l'arrivée de cette ligne à La Défense. Le Conseil départemental des Yvelines appuie cette demande pressante du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Cet équipement est au moins aussi important pour les Yvelines que l'est Éole. Éole permettra de connecter le Nord Yvelines dans le bassin de vie de la région parisienne, et la ligne 18 Nord a vocation à relier les deux grands pôles d'emplois que sont Saint-Quentin-en-Yvelines et La Défense à l'aéroport international Roissy, dont l'activité d'aviation d'affaires est plus importante que celle d'Orly.

2023-CD-6-7376 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 4 Contrats Ruraux et 3 Contrats Ruraux Yvelines + : Limetz-Villez, Mousseaux-sur-Seine, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-des-Champs (699 660 euros)

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – Cette délibération concerne le financement de 4 Contrats Ruraux (dont 3 sont complétés par des Contrats Ruraux Yvelines +) au bénéfice des communes de :

- Limetz-Villez : extension de la cantine pour un montant cumulé de subventions de 220 000 euros ;
- Mousseaux-sur-Seine : création de nouveaux ateliers municipaux et de 3 logements communaux pour un total de subventions de 215 450 euros ;
- Prunay-en-Yvelines : création d'une salle de classe et extension du centre de loisirs pour un total de subventions de 220 000 euros ;
- Saint-Martin-des-Champs : rénovation de la mairie et aménagement des abords de la salle des fêtes pour un montant de subventions de 44 210 euros.

Il vous est également proposé de modifier le Contrat Rural de la Commune de Saint-Illiers-le-Bois visant l'abandon de la première opération (extension de la mairie) au profit d'une nouvelle opération d'aménagement d'un parc ludique subventionnée à hauteur de 66 502 euros, soit une baisse de la subvention de 24 998 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7376 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7359 Politique A03 Mobilité durable - Programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur RD en agglomération Attribution d'une subvention à la commune de Cravent (41 006 euros)

Grégory Garestier, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'attribuer une subvention de 41 006 euros à la commune de Cravent pour des travaux de sécurité routière sur la R.D. 52 pour un montant total de 58 580 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7359 est adoptée à l'unanimité des votants.

Alexandra Rosetti quitte l'assemblée à 11h43.

2023-CD-1-7372 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Groupement intercommunal du Mono sur la gestion et la valorisation des déchets solides ménagers dans le Mono (29 315,95 euros en investissement) (BENIN)

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Le Conseil départemental est aux côtés du groupement intercommunal du Mono au Bénin depuis 2008, qui regroupe 6 communes et 500 000 habitants pour l’accompagner vers le statut d’E.P.C.I., déployer un service intercommunal de gestion des déchets et mettre en œuvre un programme d’optimisation des ressources fiscales et lui permettre d’assumer le service intercommunal des déchets. Il avait dans ce cadre été prévu d’acheter un broyeur à une entreprise française spécialisée pour un montant de 30 000 euros, or il s’avère aujourd’hui plus judicieux de faire appel à une entreprise béninoise pour installer un dispositif de fabrication de biocharbon pour le même montant. Il vous est proposé d’entériner cette modification.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7372 est adoptée à l’unanimité des votants.

2023-CD-1-7342 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention opérationnelle 2023-1 avec l’AIK et convention opérationnelle 2023-1 avec l’AIB (20 000 euros SUB INV)

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Dans le cadre de notre coopération décentralisée avec le Togo, le Conseil départemental a signé deux nouvelles coopérations en 2021-2022 avec deux associations intercommunales (à Blitta et Karah), qui courent jusqu’en 2026. Dans ce cadre, il vous est proposé d’adopter deux conventions annuelles opérationnelles pour ces deux associations intercommunales, pour un montant total de 26 600 euros : pour Blitta, il s’agit de venir en appui à la construction du siège de l’association intercommunale et de faire intervenir des cadres du Département à la formation des agents locaux. Pour Karah, qui s’appelle désormais Kosah, il s’agit de venir en appui aux activités liées au développement agropastoral sur un projet pilote d’élevage.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7342 est adoptée à l’unanimité des votants.

2023-CD-5-7360 Politique A01 Attractivité économique - Partenariats stratégiques : Evolution de l'actionnariat de CITALLIA (cession d'actions) (Recette : 22 500 euros)

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* - Créée en 2021 par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, CITALLIA est devenue, depuis 2022, une Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.-A), ouvrant ainsi son actionnariat aux collectivités yvelinoises et alto-séquanaises compétentes en aménagement qui peuvent ainsi disposer d'un opérateur de proximité, sans avoir de mise en concurrence à effectuer. Quatre collectivités ont déjà manifesté leur souhait de rejoindre l'actionnariat de la S.P.L. en 2022. Depuis, neuf nouvelles collectivités ont exprimé leur souhait d'entrer au capital. Il est donc proposé d'acter la cession de 4 500 actions pour un montant total de 45 000 euros soit 11,25% du capital. L'entrée des nouvelles collectivités s'opère selon les modalités suivantes : 5 000 euros (soit 500 actions) pour les Communes, 10 000 euros (soit 1 000 actions) pour les E.P.C.I. et 20 000 euros (soit 2000 actions pour les E.P.T. Dans le cadre de cette délibération, le Conseil départemental des Yvelines cédera donc 2 250 actions pour un total de 22 500 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7360 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7373 Politique C02 Éducation et formation - Collèges publics : Dotations complémentaires de fonctionnement (22 260 euros)

Le PRÉSIDENT – Je cède la présidence à Marie-Hélène Aubert, dans la mesure où je ne peux pas prendre part au vote de cette délibération.

Marie-Hélène Aubert prend la présidence.

Catherine Arenou, Laurent Brosse, Sonia Brau, Philippe Benassaya, Laurence Boullaran, Lorrain Merckaert, Gwendoline Desforges, Arnaud Péricard, Stéphanie Thieyre, Éric Dumoulin, Ingrid Coutant, Pierre Fond, Josette Jean, Patrick Stefanini, Nathalie Pereira et Pierre Bédier, qui représentent le Département au sein des collèges concernés, ne prennent part ni au débat, ni au vote et quittent la salle.

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Il s'agit d'une importante délibération, qui va attribuer une dotation complémentaire de fonctionnement de 22 260 euros pour les projets personnalisés de scolarisation des collèges du Bois d'Aulnes à Conflans Sainte Honorine, René Descartes à Fontenay-Le-Fleury, Ariane à Guyancourt, Jean Moulin au Pecq, Le Cèdre au Vésinet, Jean Cocteau à Maisons-Laffitte, ainsi qu'une

dotation complémentaire de fonctionnement de 2 010 euros aux collèges François Mauriac à Houdan (projet sportif) et Pasteur à Mantes-La-Jolie (projet littéraire).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7373 est adoptée à l'unanimité des votants.

Pierre Bédier reprend la présidence.

2023-CD-5-7348 Politique A01 Attractivité économique - Politique de la ville : Adoption de la feuille de route Politique de la Ville et création du programme Parenthèses urbaines

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Il s'agit d'un dispositif accompagnant les projets de renouvellement urbain. Il existe actuellement 13 projets de ce type sur les Yvelines, auxquels le Conseil départemental concourt à hauteur de 443 millions d'euros. Il s'agit de déployer des actions ciblées autour de 3 objectifs que sont l'éducation, l'insertion professionnelle et la santé. Ces actions sont formalisées dans une feuille de route « Politique départementale de la ville » pour la période 2023-2027. Nous vous présentons aujourd'hui le dispositif « Parenthèses urbaines » composé d'un appel à projets et d'un dispositif de soutien à l'urbanisme temporaire et éphémère pour lesquels un budget de 800 000 euros est attribué.

Cet urbanisme temporaire est destiné à :

- Sécuriser les projets en limitant les détournements d'usages et en s'assurant de la disponibilité du foncier pour l'opération à venir ;
- Les accélérer en limitant le sentiment d'abandon par l'animation des fonciers qui deviennent ainsi des lieux de vie plutôt que des friches urbaines ;
- Les bonifier en faisant des fonciers des lieux d'expérimentation culturels, écologiques et économiques,

Un support en ingénierie sur les questions administratives, de sécurité, d'accessibilité et de co-financement sera également proposé aux porteurs de projet.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7348 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7362 Politique A06 Promotion du territoire - Programmes Yvelines Sport Territoire

Olivier de La Faire, *Rapporteur* – Cette délibération présente la nouvelle politique sportive du Département des Yvelines et ses nouveaux dispositifs de soutien à la pratique sportive, tant en fonctionnement qu'en investissement. Trois enjeux ont guidé ce nouveau programme P.Y.S.TER :

- Analyser le socle d'aides existantes, qui n'avait pas fait l'objet de refonte depuis 1995, dans un contexte où les pratiques sportives évoluent ;
- Intégrer la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en la considérant comme une opportunité pour dynamiser l'ensemble des acteurs du sport dans le département ;
- Donner un sens aux dispositifs sportifs pour renforcer le lien entre les publics et les politiques prioritaires départementales, sociales et éducatives.

Ce nouveau programme P.Y.S.TER 2023-2025 s'articule autour de trois grands axes :

- Le Département soutient de la pratique locale du sport (le sport « pour tous ») : Pass+, dispositif de subvention annuelle aux associations de sport fédéral et de sport scolaire « point licencié », aides aux athlètes amateurs de haut niveau (dispositif ChampYons solo), dispositif Investissement sportif d'avenir ;
- Le Département aménageur de la pratique sportive (le sport « partout ») : aides en investissement au bloc communal ou aux partenaires sportifs structurants, (dispositifs d'aide à l'acquisition et l'aménagement de sentiers de randonnée et Rayonnement Olympiques des Yvelines – R.O.Y.) ;
- Le Département maître d'ouvrage de la pratique sportive yvelinoise au service des politiques sociales et éducatives (le sport « santé, solidaire et inclusif ») : soutien aux partenaires structurels et institutionnels départementaux (dispositif Collectif 78), soutien à la pratique sportive scolaire en « Quartier Politique de la Ville » (dispositif S.C.O.R.E.), soutien aux clubs et athlètes engagés dans l'inclusion et l'insertion sociale et territoriale (dispositifs ChampYons clubs et ChampYons 2024), aides aux manifestations sportives d'échelle départementale (dispositif Yvelines Terre de sports).

Pour soutenir le sport « accessible à tous », il vous est proposé :

- D'apporter un soutien financier direct de 80 à 100 euros à tous les jeunes de 11 à 18 ans via le dispositif Pass +, pour un montant de 4 millions d'euros en 2023 ;
- De verser une subvention annuelle aux associations de sport fédéral et de sport scolaire pour un budget de 54 000 euros, calculée en fonction du nombre de

licenciés : le Conseil départemental a souhaité renforcer son appui aux disciplines olympiques et aux associations affiliées aux associations handisport et sport adapté, ainsi qu'aux sports les mieux représentés sur le territoire ;

- De mettre en place un dispositif « ChampYons solo » un soutien direct aux athlètes inscrits sur les listes ministérielles des sports de haut niveau avec un soutien particulier vers les plus jeunes et les espoirs. Ce soutien est de 1 000 euros pour les catégories relève et espoir, 1 500 euros pour la catégorie senior et 2 000 € pour la catégorie élite. Ce dispositif pourrait être complété d'une aide supplémentaire versée aux athlètes qui participeraient aux J.O. 2024 (44 000 euros) ;
- De mettre en place un dispositif « Investissement sportif d'avenir 2023-2025 », qui est un soutien en investissement pour les collectivités et les associations pour acquérir du matériel sportif et aménager les espaces pour la pratique sportive et para-sportive.

Pour soutenir le sport « partout » ; il vous est proposé :

- De poursuivre le dispositif d'aide à l'acquisition et l'aménagement des sentiers de randonnée aux communes, avec un budget de 290 000 euros ;
- De poursuivre le dispositif « Rayonnement Olympique des Yvelines » (R.O.Y.) avec une enveloppe de 10 millions d'euros dont 4 ont déjà été attribués.

Pour mettre le sport « au service des politiques sociales et éducatives du Département », il vous est proposé de mettre en place :

- Le dispositif « Collectif 78 », en direction des partenaires structurants que sont les Comités départementaux, l'I.S.P.C., les associations sportives pour leurs actions et événements vers les publics prioritaires et qui s'engagent dans l'emploi, la formation et l'action sociale, le développement du sport santé, mais aussi du sport adapté. Ce dispositif est doté d'une enveloppe de 710 000 euros ;
- Le dispositif « Sport Scolaire Réussite Éducative – SCORE » en Q.P.V. afin de soutenir les collèges inscrits dans un projet pédagogique et sportif, avec une enveloppe de 50 000 euros ;
- Le dispositif « ChampYons clubs » vers les clubs et certains athlètes à travers des appels à candidatures, consacré à des actions visant l'insertion, la formation, l'éducation, l'implication sur le territoire notamment vers les établissements scolaires et médico-sociaux, avec une enveloppe de 300 000 euros ;
- Le dispositif « ChampYons 2024 » pour un montant de 96 000 euros.

Ces deux derniers dispositifs visent à constituer le vivier de la réussite sportive et à être ambassadeurs du sport et relais pour accompagner toutes les politiques publiques départementales auprès des publics prioritaires. Par suite d'une difficulté technique de l'éditeur de la plateforme de dépôt des demandes de subventions, le règlement de ces deux dispositifs a été légèrement modifié.

- Le dispositif « Yvelines Terre de sports » pour le soutien aux événements sportifs sollicités par les porteurs de projets qui intègrent ces dimensions sociales et éducatives pour activer des partenariats forts et qui donnent du sens aux actions des politiques publiques départementales.

Le Programme Yvelines Sport TERritoire (P.Y.S.TER) 2023-2025 positionne le Département comme un partenaire toujours très présent en investissement vers le bloc communal et vers les clubs sportifs. C'est un acteur attentif au développement du sport accessible à tous et particulièrement vers les collégiens, les personnes en situation de handicap et les personnes en situation de perte d'autonomie. Il reste un soutien aux sportifs de haut niveau, les clubs et les grands partenaires structurants sur le territoire.

Les moyens alloués au déploiement de P.Y.S.TER s'élèvent à 6,57 millions d'euros en fonctionnement dont 4,14 millions d'euros ont servi au Pass + et 6,74 millions d'euros en investissement, intégrant le reste de la subvention du dispositif R.O.Y.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-7362 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7369 Politique A06 Promotion du territoire - Dispositif "Investissement Touristique d'Avenir 2023-2025"

Stéphanie Theyre ne prend part ni au débat, ni au vote et quitte la salle.

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – La stratégie de développement touristique interdépartementale Yvelines-Hauts-de-Seine est arrivée à son terme en 2021. Cette stratégie s'est principalement concentrée sur la mutualisation du Pass Malin, un dispositif de réduction tarifaire d'origine yvelinoise. Aujourd'hui, le Pass Malin regroupe 93 sites touristiques, dont 60 dans les Yvelines, et est en croissance continue. Les objectifs de ce dispositif sont de favoriser le renouvellement de l'offre par l'implantation de nouveaux projets, de contribuer à la qualification de l'existant dans un souci concurrentiel (amélioration des infrastructures, des moyens d'accueil de l'accessibilité pour tous les publics) et de favoriser l'attractivité des Yvelines en donnant l'image d'un territoire dynamique et innovant en matière touristique et

répondant aux nouvelles attentes en matière de tourisme durable, éthique et responsable.

Investissement Touristique d'Avenir 2023-2025 » est ouvert du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2025. Les dossiers seront instruits dans la limite des crédits disponibles, à savoir 600 000 euros pour 2023, 700 000 euros pour 2024 et 700 000 euros pour 2025. Il est réservé aux personnes morales de droit public (communes et EPCI) et aux personnes morales de droit privé (fondations reconnues ou non d'utilité publique). Sont également éligibles les projets d'investissement touristique participant au développement de l'offre et à l'amélioration de l'existant. Ne sont pas éligibles les dépenses suivantes : opérations d'acquisition foncière, de restauration du patrimoine monumental, les travaux d'entretien et de mise aux normes, et la démolition pour reconstruction. À titre d'exemples, la commune de Crèpières a l'objectif de créer une roseraie à vocation touristique, Rambouillet Territoires souhaite requalifier la maison du tourisme à Saint-Arnoult-en-Yvelines et Saint-Germain Boucles de Seine a un projet de signalétique autour de reproductions de tableaux impressionnistes en bords de Seine.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-7369 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7378 Politique A02 Solidarité territoriale - Attribution d'une subvention départementale d'investissement pour l'acquisition d'un échographe à l'association des médecins de garde de Montfort-l'Amaury (19 455,50 euros)

Marc Herz, *Rapporteur* - Le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée départementale l'octroi d'une subvention d'investissement à l'association des médecins de garde de Montfort-l'Amaury, pour son projet d'acquisition d'un échographe Versana Balance et des 4 sondes associées. Le projet d'acquisition d'un échographe, porté par l'association des médecins de garde de Montfort-l'Amaury, participe à la politique du Département de soutien à l'accès aux soins de premier recours et plus particulièrement aux soins non programmés. En effet, cette acquisition permettra de désengorger les urgences des hôpitaux en traitant toutes les petites urgences médicales qui ne nécessitent pas de plateau technique hospitalier. Pour votre information, par délibération du 22 novembre 2022, la Région Ile-de-France a apporté son soutien financier à hauteur de 46 % du coût de l'acquisition de ce matériel.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7378 est adoptée à l'unanimité des votants.

Laurent Richard – Je vous adresse mes remerciements : cette maison de garde est exemplaire.

2023-CD-1-7358 Politique A02 Solidarité territoriale - Subvention à la Maison de l'Europe des Yvelines pour le projet 'Mouv'in' (12 050 euros)

Stéphanie Thieyre et Pauline Winocour-Lefevre, administratrices au sein de l'association, ne prennent part ni au débat, ni au vote et quittent la salle.

Pierre Fond, *Rapporteur* - Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental l'attribution d'une subvention à la Maison de l'Europe des Yvelines pour la participation au projet européen Erasmus+ « Mouv'in », pour un montant 12 050 euros, qui bénéficiera à 5 élèves. Cette subvention a pour but d'aider ces élèves à faire un séjour professionnel à l'étranger en prenant en charge le montant qui n'est pas financé par Erasmus +. Ce dispositif est valable de septembre 2022 au 31 août 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7358 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7383 Politique A01 Attractivité économique - Contribution complémentaire 2022 du Département au syndicat mixte ouvert d'études ' Le Forum Métropolitain du Grand Paris ' (5 151,99 euros)

Clarisse Demont, *Rapporteur* - Ce rapport a pour objet d'approuver le versement d'une contribution complémentaire dans le cadre de la procédure de liquidation du syndicat mixte ouvert d'études « Le Forum métropolitain du Grand Paris », auquel le Département des Yvelines est adhérent. Cette contribution complémentaire a été fixée à 5 151,99 euros par arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France du 21 décembre 2022. Elle vient s'ajouter à la contribution de 24 301,75 euros déjà versée par le Département dans le cadre de la procédure de liquidation et au titre de l'exercice 2022 du Forum métropolitain. Au regard des statuts du Forum métropolitain et de la procédure relative à sa liquidation, le versement de cette contribution s'impose aux membres et nécessite l'approbation de l'Assemblée départementale. Il vous est proposé d'approuver le versement de cette contribution complémentaire au titre du budget 2022 du Forum métropolitain.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7383 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7352 Politique A03 Mobilité durable - Régularisation de l'emprise de la voie nouvelle départementale (RD 1021) à Montesson par l'acquisition de la parcelle AI n°1475 pour un montant de 700 euros

Clarisse Demont, *Rapporteur* - A la livraison des travaux d'aménagement de la Voie Nouvelle Départementale mise en service en 2019 dans sa partie située au sud de l'Autoroute A14 à Montesson, les plans de recollement ont révélé que la voirie empiétait légèrement sur des parcelles dont le Département n'était pas propriétaire. Afin de régulariser la situation, ce rapport propose l'acquisition de la parcelle cadastrée AI n°1475 (10 m²) située à Montesson pour un montant de 700 euros outre les frais d'actes estimés à 1 000 euros, soit un montant total d'acquisition de 1 700 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7352 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7390 Politique A03 Mobilité durable - Prorogation du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD)

Richard Delepierre, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet de proroger de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2023, le programme départemental voirie 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD). Ce dispositif est bien utilisé sur sa partie communale (taux de notification de l'ordre de 67% pour 22 millions d'euros), mais l'est beaucoup moins sur sa partie E.P.C.I. et notamment par G.P.S.& O. (taux de notification de seulement 11 % des 12 millions d'euros attribuables).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7390 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7354 Politique B02 Autonomie - Conventions pour l'attribution de subventions d'investissement dédiées à des travaux dans des habitats inclusifs

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* - Le présent rapport propose au Conseil départemental d'attribuer une subvention d'investissement à trois porteurs d'habitats

inclusifs destinés à des personnes âgées, retenus par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A.) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien à l'investissement – Habitat inclusif » ; cette subvention, d'un montant total de 237 420 euros, intégralement financée par la C.N.S.A. concerne trois projets de Maisons des Sages à Guyancourt, Jouy-en-Josas et aux Mureaux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7354 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7303 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Territoire d'action départementale Seine Aval - Signature du contrat local de santé de la ville de Chanteloup-les-Vignes

Sonia Brau, *Rapporteur* - Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental la participation du Département au contrat local de santé (C.L.S.) 2023-2027 de la ville de Chanteloup-les-Vignes. Les Contrats Locaux de Santé ont pour objectif de mettre en réseau l'ensemble des acteurs du territoire pour lancer un projet de santé commun. Ils visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Dans le cadre de ses compétences obligatoires – aide sociale, santé publique, accès aux soins, prise en charge des personnes âgées et handicapées, protection maternelle et infantile, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, insertion sociale et professionnelle – le Département des Yvelines participe à la promotion de la santé de ses administrés. En s'inscrivant dans la démarche du Contrat Local de Santé, le Conseil départemental affirme sa volonté de développer, dans une dynamique partenariale, des actions médico-sociales sur le territoire. Cet engagement commun participe à la mise en œuvre d'une politique de santé coordonnée au service des Chantelouvais.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-7303 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7357 Politique C02 Éducation et formation - Transfert de propriété au profit du Département des Yvelines des collèges Pierre et Marie Curie et Jean Moulin au Pecq et Galilée à Limay, à titre gratuit

Clarisse Demont, *Rapporteur* - La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit une logique de transfert de propriété destinée à faciliter les missions propres aux Départements. L'article 79 de la loi

dispose que « *les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété aux Départements, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties* ». Le présent rapport vous propose d'approuver les transferts au profit du Département des assiettes foncières des collèges Galilée à Limay (31 798 m²), Pierre et Marie Curie (plus de 13 000 m²) et Jean Moulin (plus de 11 000 m²) au Pecq, à titre gratuit. Les frais afférents à ces transferts sont à la charge du Département pour un montant estimé à 7 500 euros.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Les délibérations 5-7357-1 et 5-7357-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7371 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités Renouvellement des conventions-cadres avec les départements de Matam, Kanel et Podor (Sénégal)

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Le Département est engagé en coopération avec trois départements du Sénégal (Matam, Kanel et Podor) depuis 2015 par des conventions-cadres. Le présent rapport vise à renouveler ces conventions-cadres de coopération décentralisée avec ces trois collectivités, pour une nouvelle période 2023-2027. Ces conventions-cadres portent sur l'appui institutionnel à ces collectivités, l'appui à la recherche de financements de projets (accès à l'eau et à l'assainissement, gestion des déchets, enseignement secondaire, construction durable, formation professionnelle, structuration des filières agricoles), l'appui à la mobilisation des ressources locales. Pour ces projets, nous avons pu mobiliser des financements extérieurs importants issus de l'A.F.D., du S.Y.C.T.O.M., de l'A.D.E.M.E. et du ministère des Affaires étrangères.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7371 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Les trois présidents de Conseils départementaux sénégalais en seront ravis. Des déplacements sont régulièrement organisés par Marie-Hélène Aubert et moi-même : si vous souhaitez y participer pour constater les beaux résultats obtenus sur place, je vous invite à le faire savoir à la chef de cabinet.

2023-CD-4-7386 Politique C01 Protection de l'enfance - Désignation des représentants du département des Yvelines au sein du Groupement d'Intérêt

Public Institut du Psycho-traumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent (GIP IPEA)

Le PRÉSIDENT – Je cède la présidence à Pierre Fond, dans la mesure où je ne peux pas prendre part au vote de cette délibération.

Pierre Fond prend la présidence.

Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Ingrid Coutant, Geoffroy Bax de Keating Nicolas Dainville et Pierre Bédier (désignés représentants du Département au sein du G.I.P.) ne prennent part ni au débat, ni au vote et quittent la salle.

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* – L'Institut du Psycho-traumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent (I.P.E.A.) a pour objet d'offrir une réponse opérationnelle aux problèmes de santé mentale rencontrés par les enfants et jeunes de moins de 18 ans, prioritairement ceux relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) Il vous est proposé de désigner 6 représentants du Conseil départemental au sein de cet Institut : Pierre Bédier, Geoffroy Bax de Keating et Ingrid Coutant en qualité de membres titulaires et Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert et Nicolas Dainville en qualité de membres suppléants.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales

La délibération 4-7386 est adoptée à l'unanimité des votants.

Pierre Bédier reprend la présidence.

2023-CD-2-7356 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Groupement de commandes entre le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine et l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine pour la passation de marchés ayant pour objet les prestations relatives à la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public sur les routes départementales, hors agglomération, des Yvelines et des Hauts-de-Seine

Laurent Brosse, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet la constitution d'un groupement de commandes avec le Département des Hauts-de-Seine et l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine pour des prestations de réalisation, d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public sur les routes départementales, hors agglomération, des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Les dépenses d'investissement relèvent des départements des Yvelines et des Hauts-Seine, celles de fonctionnement relèvent de l'Établissement Public Interdépartemental 78/92. Sur la période 2016-2022, ces prestations ont été commandées pour un montant total de 3 183 186 euros H.T., soit 1 054 806 euros

HT par l'Établissement Public Interdépartemental et 2 128 380 euros HT par le Département des Yvelines. Dans ce contexte, et pour bénéficier de la massification des achats, il y a une réelle opportunité à créer ce groupement de commandes. Le Département des Yvelines sera le coordonnateur de cette prestation, qui permettra, outre la réalisation d'économies d'échelle, de remplacer les ampoules usagées par des LED plus modernes et moins consommatrices en énergie.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants

La délibération 2-7356 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Je donne la parole à Nicole Bristol, vice-présidente à l'environnement, pour présenter la plaquette de la Politique des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) et le bilan des 3 années écoulées 2019-2021.

Nicole Bristol – Je vous remercie. J'ai le plaisir de conclure ce Conseil départemental par la présentation du bilan de la politique E.N.S. remis sur vos tables. Les E.N.S. constituent la principale compétence du Conseil départemental dans le domaine environnemental. Ceux-ci servent à préserver la qualité des paysages, milieux et habitats naturels et des champs naturels d'expansion des flux.

Une fois encore, le Département des Yvelines a été précurseur, car depuis 1987, à un moment où les questions environnementales étaient beaucoup moins prégnantes qu'aujourd'hui, il mène une politique active dans ce domaine. Cette politique se décline en deux grands objectifs : préserver les paysages, les milieux naturels et la biodiversité et aménager ces espaces pour les ouvrir au public. Elle dispose de deux outils pour s'acquitter de ces missions : un outil foncier (droit de préemption) et un outil financier (taxe d'aménagement). Aujourd'hui, le Département gère, protège et valorise 67 sites représentant 2 800 hectares d'E.N.S. Le 29 mars 2013, l'Assemblée a signé par délibération la charte des E.N.S. de l'Association des Départements de France, afin de participer à la mise en œuvre commune d'une politique E.N.S. À partir de 2014, cette charte prévoyait l'établissement d'un rapport annuel.

Après deux années de crise sanitaire et fort du souhait de valoriser les actions de la politique départementale en matière d'E.N.S., un bilan des actions menées en 2019, 2020 et 2021 a été réalisé. Sur la forme, ce document comporte 28 pages claires, synthétiques et percutantes qui permettront à chacun d'être sensibilisé en s'appropriant son contenu. Sur le fond, ce bilan vise deux objectifs principaux : communiquer efficacement sur les actions départementales, réalisées via le service portant la politique en matière d'E.N.S., que je salue et remercie pour son travail, et placer cette contribution de la politique en matière d'E.N.S. au niveau des enjeux majeurs actuels que constituent la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité au niveau mondial.

Ces objectifs s'articulent autour de deux grands axes :

- La gestion durable des E.N.S. afin de favoriser la biodiversité, via une valorisation de l'action du Conseil départemental en faveur des forêts résilientes et de la préservation des zones humides, soit 2 575 arbres bio, 140 mares, près d'un hectare de vergers et 7 000 jeunes arbres plantés ;
- La valorisation des lieux de vie partagés et respectés, avec la mise en avant des aménagements réalisés par ces E.N.S., mais également une valorisation des acteurs qui accompagnent le Département, et notamment le dispositif Ecogardes 78, et des outils proposés, comme le guide des bonnes pratiques et le lien à poursuivre en faveur de la solidarité notamment grâce aux Brigades Vertes.

Au total, il faut retenir que plus de 1 million de personnes par an visitent nos E.N.S. Le bilan présenté fait état de données chiffrées, avec une double page sur le parc départemental du Peuple de l'Herbe et un rappel des actions de communication réalisées autour de la politique de l'E.N.S.

Le bilan en quelques chiffres : un service des E.N.S. composé de 12 personnes, deux brigades forestières et une brigade dédiée au Parc du Peuple de l'Herbe, 7 millions d'euros de dépenses cumulées entre 2019 et 2021, 35 300 hectares sur 73 communes inscrits en zone de préemption au titre des E.N.S., 2 sites labellisés Ligue de Protection des Oiseaux, 1 790 km d'itinéraires pédestres et équestres inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées.

En matière de communication, on peut citer une vidéo promotionnelle, plus de 50 articles produits sur les E.N.S., une minisérie de 15 vidéos, plus de 15 campagnes d'affichage thématique et 2 livrets sur les bonnes pratiques.

À la suite de ce bilan triennal 2019-2021, un document relatif à l'année 2022 sera proposé cette année et mettra en exergue de belles actions comme l'évènement « Restons nature » dont l'objectif est de permettre à chacun de s'approprier les ENS et d'en découvrir toute la richesse. L'année 2023 sera marquée par la valorisation de 3 E.N.S. : l'étang Beauversant à Bullion et les forêts départementales des Grands Bois et de Méridon.

Marie-Hélène Aubert – Je félicite les services du Département pour cette magnifique plaquette, très lisible et instructive.

Fabienne Devèze – Je remercie le Conseil départemental des aménagements réalisés dans le cadre des E.N.S. sur les bois de Morainvilliers et Grand Bois, appréciés des promeneurs.

La prochaine séance plénière se tiendra le 21 avril 2023 sur le Campus des Mureaux.

La séance est levée à 12 heures 30.

Le secrétaire :

Geoffroy BAX DE KEATING

Le président :

Pierre BÉDIER